

Les dispositifs d'aides de la Région Occitanie pour l'internationalisation des entreprises

- Contrat Entreprise d'Avenir
- Contrat 3 S

Oct 2023





CONTRAT ENTREPRISE D'AVENIR : Entreprises en phase de **transformation internationale**

Objectif

Projets transformants, structurants, générateurs d'emplois, à impact territorial ou sur la filière

- Lancement d'une démarche structurée à l'export
- Développement à l'international d'entreprises aguerries à l'export souhaitant **pénétrer un nouveau marché**
- Structuration export au sein de l'entreprise via le **recrutement de fonctions export**

Bénéficiaires

- Entreprises de **moins de 500 salariés, de plus d'1 an**
- Secteurs : industrie, tourisme, services aux entreprises (BtoB), commerces de gros de produits fabriqués en Occitanie ou artisanat des secteurs pré-cités
- Localisation : siège ou un établissement (production) en Occitanie

2 Contrats mobilisables sur 5 années

Dépenses éligibles

Subvention : études et prestations externes (36 mois max)

- Volontaire International en Entreprise (VIE)
- Conseil et études
- Frais de participation à des évènements internationaux
- Extension de la propriété intellectuelle dans un pays cible
- Soutien à la prospection
- Prestations de traduction ou d'interprétation

Avance remboursable :

- Création de fonction nouvelle export (24 mois max)
- Augmentation du BFR économique lié au programme de développement (24 mois max)

Intervention régionale

	Taux	Plafond d'intervention
Etudes et prestations externes Seuil dépenses éligibles : 100 000€ min. <i>(Dépense unitaire min. 5 000 €)</i>	35% max	Subvention : 200 000€ max
Création fonction nouvelle et augmentation BFR Seuil dépenses éligibles 200 000€ min	50% max	Avance remboursable : 300 000€ max
Etudes/prestations externes + CFN et/ou Augmentation BFR		AV Remb + Subv : 300 000€ max

Le Contrat 3S : Structurant, Stratégique et Souverain

Objectifs



- Accompagner les entreprises engagées dans des projets structurants et générateurs d'emplois :
 - Impact territorial
 - Souveraineté économique
- Apporter un soutien à l'entreprise dans ses phases critiques de transformation :
 - Transformation environnementale et sociale
 - Transformation digitale et technologique
 - Transformation internationale

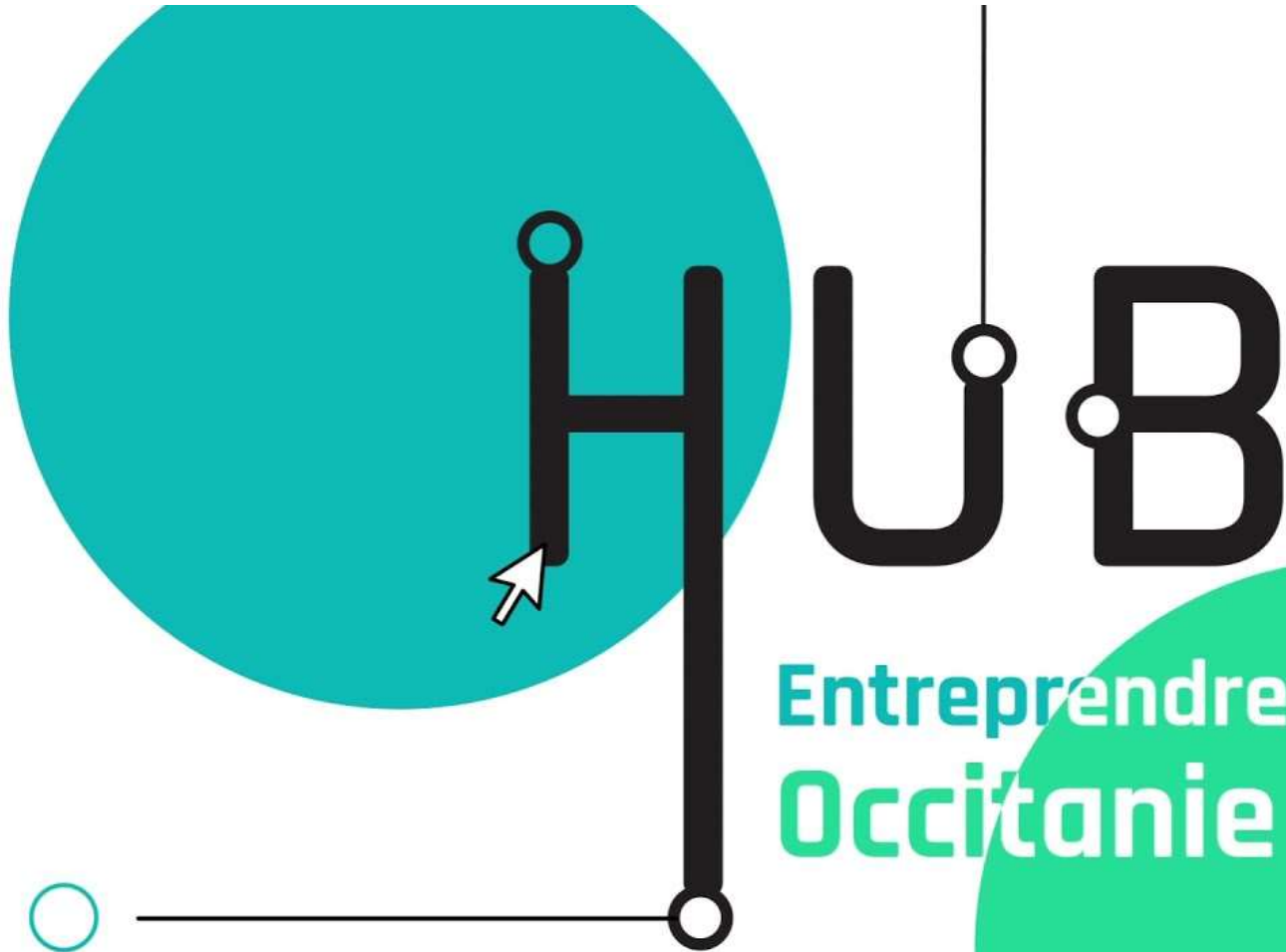
Modalités d'intervention

- Toutes les tailles d'entreprises sont éligibles
- Montants d'intervention dé plafonnés
- Intervention préférentiellement en AR (sauf IPCEI)
- Possibilité d'intervention avec un Prêt Souverain
- Rajout des dépenses d'immobilier sur les CA et Métropoles

Dans quel cas peut-il être mobilisé ?

- Assiette > 4M€
- Création min. de 20 CDI





Entreprendre
Occitanie

**Pour plus d'informations
sur les aides économiques,**

**RDV sur la plateforme
régionale des entreprises,
le Hub Entreprendre :**

<https://hubentreprendre.laregion.fr/>

**hubentreprendre.laregion.fr : pour choisir votre référent de
proximité pour l'ensemble de vos projets de développement**

HUB ENTREPRENDRE
OCCITANIE